

La toute-suffisance de l'Écriture

Mary Ann Pakiz

Le jour où j'ai compris que la Parole de Dieu n'a nul besoin d'une autorité extérieure à elle, j'ai été libérée. J'ai pu librement sonder les Écritures pour y trouver la Vérité! J'y ai découvert le chemin vers Dieu. Ce chemin, c'est Jésus-Christ, tel que la Bible nous le révèle: «Je suis le chemin, la vérité, et la vie. Nul ne vient au Père que par moi» (Jean 14:6).

Question d'autorité

Pendant bien des années, on m'avait enseigné que l'Église romaine détenait l'autorité suprême en matière de foi, et que je n'avais aucun droit de remettre en question sa doctrine. Selon le système catholique, toute autorité émane bien de Dieu, mais Dieu aurait fait de l'Église l'intendante de cette autorité. Dans cette perspective, toutes choses doivent être évaluées à la lumière de la tradition et de la doctrine catholiques, car l'Église est la seule à détenir «le dépôt de la foi».

Un catholique n'a le droit de croire la Bible que si elle est accréditée par l'autorité ecclésiastique! Le catholicisme enseigne que l'autorité divine seule ne suffit pas, et que les hommes ne sont pas tenus d'y ajouter foi et de s'incliner devant elle. Dans la pratique, il place l'autorité de l'Église au-dessus de celle de Dieu. *Pourtant, la foi véritable, c'est la foi dans ce que Dieu a dit, parce que c'est lui qui l'a dit!* Croire en lui, c'est croire sa Parole, la Bible, qui est sa propre source d'autorité: «Tu adoreras le Seigneur, ton Dieu, et tu le serviras lui seul» (Luc 4:8).

Ma soumission à l'Église romaine

C'est en 1948 que je me suis soumise à l'autorité de l'Église romaine, lorsqu'après m'être convertie au catholicisme, je me suis fait «rebaptiser». Je suis née en 1930, de parents finlandais immigrés. Notre famille était luthérienne. Nos voisins, des immigrés d'origine yougoslave et italienne, m'ont beaucoup influencée pendant ma jeunesse. C'étaient des catholiques très pratiquants, qui témoignaient de leur foi et faisaient beaucoup de bien autour d'eux. Nous leur étions redevables de nombreux bienfaits. Leur but était d'amener tout leur entourage à se soumettre à l'autorité romaine. Ils nous parlaient de ce qu'ils croyaient être la vérité.

Leur sincérité ne faisait aucun doute, mais ils étaient sincèrement dans l'erreur. Il ne faut jamais perdre de vue cette réalité: loin d'être nos ennemis, les catholiques

sont des âmes précieuses que Dieu aime, et auxquelles il nous commande d'annoncer l'Évangile. Cependant, le salut s'obtient par grâce, et la grâce est une faveur imméritée. Elle ne se gagne pas: «Car c'est par la grâce que vous êtes sauvés, par le moyen de la foi. Et cela ne vient pas de vous, c'est le don de Dieu. Ce n'est point par les oeuvres, afin que personne ne se glorifie» (Ephésiens 2:8-9).

L'objet de notre foi

Pour le catholique, le salut dépend du baptême et des bonnes oeuvres. La «régénération baptismale» est la pierre angulaire du système. Le catholicisme enseigne que nul ne peut entrer au ciel sans être baptisé. L'Église est la source de la foi de ses fidèles. C'est d'abord envers elle qu'ils doivent être loyaux. L'objet de la foi catholique est donc le catholicisme.

Un chrétien biblique, au contraire, sait que le salut est exclusivement fondé sur l'oeuvre parfaite de Christ, à laquelle personne ne peut ajouter quoi que ce soit. La source de la foi chrétienne, c'est la Bible. L'objet de cette foi, c'est Jésus-Christ. La vraie foi a donc pour objet une Personne, Jésus-Christ, et elle ne devient efficace que si elle est ancrée dans cette Personne.

Un assentiment aveugle

Autrefois, je n'examinais pas la doctrine catholique à la lumière des Écritures. Les yeux fermés, j'ai accepté tout ce qu'a dit le prêtre qui me donnait l'instruction religieuse, hormis un seul point. Il m'a demandé d'apporter au presbytère ma Bible «King James»¹ pour la brûler, puisque ce n'était pas la version officielle catholique. Mais au lieu de lui obéir, je l'ai donnée à ma mère.

L'instruction religieuse que j'ai suivie mettait l'accent sur la suprématie et l'infaillibilité papales. Le prêtre m'a dit que le Christ avait établi l'apôtre Pierre comme chef terrestre de l'Église, et qu'il lui avait conféré une autorité infaillible. En tant que représentant de Christ sur la terre, il appartenait au pape de conduire tous les êtres humains, catholiques ou non, dans la vérité. C'est ce qu'a affirmé le premier Concile du Vatican en 1870. Aujourd'hui, avec du recul, je ne trouve rien dans les Écritures qui permette de dire que Pierre ait reçu du Christ une autorité de cette nature-là. Les autres apôtres ne la lui reconnaissaient pas. D'autre part, si Pierre avait réellement été pape, il en aurait eu conscience, et ses écrits le laisseraient entendre. Et s'il avait su qu'il était pape, ne se serait-il pas comporté comme tel?

«Epouse de Christ»

En 1950, j'ai fait un pas de plus dans la soumission aux autorités catholiques en devenant religieuse dans l'ordre de St-Benoît. Auparavant, j'avais été aide-soignante dans un hôpital tenu par des bénédictines, et leur bonté envers les pa-

¹ Version anglaise de la Bible, réalisée en 1611 à l'initiative du roi Jacques Ier d'Angleterre, encore utilisée à l'heure actuelle. (N.d.E.)

tients et le personnel m'avait profondément impressionnée. J'avais alors décidé que moi aussi, je consacrerai ma vie au service des autres.



Mary Ann (à droite) était passionnée de servir le Seigneur comme religieuse.

Ma première année au couvent, en tant que postulante², a été une des plus heureuses de ma vie. La maîtresse des postulantes se montrait compréhensive, bienveillante et juste. Notre groupe comprenait dix-huit jeunes filles aux origines diverses et d'âges différents. Toutes désiraient passionnément servir l'Église catholique et pratiquer la règle de St-Benoît. Ensemble, nous avons vécu de bons moments. Je me souviens aussi d'instantanés plus graves, quand je priais à

la chapelle, et que, levant les yeux vers le crucifix, je me demandais pourquoi Jésus avait dû mourir sur la croix du Calvaire.

Lors de la cérémonie d'entrée au noviciat, nous nous sommes avancées en procession dans l'église, vêtues de robes de mariées, pour devenir des «épouses du Christ». Durant la période de préparation, il n'avait guère été question de Jésus. Mais quelle émotion, en revanche, de savoir que nous allions recevoir un nouveau nom! Cessant d'être «Mademoiselle Mary Ann», je suis devenue «Sœur Mary Laurian, O.S.B.³», épouse du Christ. De lui, je ne savais presque rien, sinon qu'il était le Fils de Dieu.

Une accumulation de bonnes oeuvres

Pendant nos cinq années de préparation aux vœux définitifs, nous avons étudié la règle de St-Benoît, le droit canonique, l'histoire de l'Église, un peu de casuistique⁴, selon le principe jésuite de «la fin qui justifie les moyens», et la vie des saints. On nous parlait beaucoup du renoncement à nous-mêmes, ainsi que de la soumission aux supérieures qui nous formaient et aux autres autorités. On nous présentait «Sainte-Thérèse» de Lisieux, la «petite fleur», comme un modèle à imiter pour nous rapprocher de Dieu. Suivre son exemple consistait surtout à «offrir à Dieu» les contrariétés de la vie quotidienne afin d'expier nos péchés et ceux des autres. Nous nous efforcions d'accumuler des «bonnes oeuvres» afin de nous rendre plus agréables à Dieu. Nous lui présentions nos sacrifices personnels, ignorant que nous pouvions nous rapprocher de lui par Christ, mort à notre place sur la croix. Jésus a dit à son Père: «J'ai achevé l'oeuvre que tu m'as donnée à faire» (Jean 17:4), car son sacrifice en faveur des pécheurs est parfait, et nul ne peut y ajouter quoi que ce soit.

² Signifie «demandeuse»; personne qui demande à être acceptée dans un ordre religieux. (N.d.E.)

³ Abréviation de «Ordo Sancti Benedicti» («Ordre de Saint-Benoît»). (N.d.E.)

⁴ Branche de la théologie catholique qui traite des cas de conscience. (N.d.E.)

Mon retour dans le monde

Au cours des trois dernières années de formation, avec certaines, nous avons quitté la maison mère. Nos autorités nous avaient mandatées pour enseigner dans les établissements scolaires du diocèse. Pendant les congés d'été, nous revenions au couvent, heureuses de nous retrouver. J'avais vraiment besoin d'un peu de repos et de détente après avoir été responsable, pendant une année, d'une classe à deux niveaux qui comptait quarante-cinq enfants. On ne m'avait aucunement préparée au travail d'institutrice, mais on m'avait dit que l'obéissance me vaudrait des bénédictions. En 1955, cinq mois avant que je ne prononce mes vœux définitifs, un problème de santé m'a obligée à quitter le couvent et à retourner chez mes parents.

De retour dans le monde, j'ai repris le cours normal de la vie, en terminant des études scientifiques à l'Université du Minnesota et en obtenant un diplôme de professeur des écoles. En 1957, j'ai épousé un homme issu d'une famille très catholique. Nous avons eu deux enfants, ce qui a été pour nous une grande joie. Le frère de mon mari, un homme plein d'humilité et de douceur, qui écrivait des poèmes sur la nature, sur Dieu et sur son Eglise, était prêtre dans notre diocèse.

Convaincue par la Vérité

En 1972, alors que mes enfants avaient respectivement 12 et 5 ans, ils ont été invités à fréquenter un petit club biblique organisé par une famille du voisinage. Nous avons demandé à leur oncle, le prêtre, s'ils pouvaient y aller. Celui-ci a donné son accord, n'y voyant aucun inconvénient. Manifestement, Dieu était à l'oeuvre! Nos vies allaient être complètement bouleversées.

Tous les jours, quand les enfants rentraient à la maison, ils avaient des versets à apprendre par coeur. Pendant qu'ils les récitaient, Dieu m'a parlé, et eux aussi ont été touchés. J'ai alors saisi une vérité fondamentale sur moi-même: *j'étais pécheresse, donc séparée de Dieu!* Puisque Dieu n'acceptait au ciel ni le péché ni les pécheurs, j'étais perdue! Comment remédier à cela? Je voulais *être sûre* d'aller au ciel après la mort. J'ai donc décidé d'étudier la Bible par moi-même. Le premier verset dont le Seigneur s'est servi pour m'encourager à chercher son salut a été Jean 17:17: «Sanctifie-les par ta vérité, ta parole est la vérité.»

Dans ma recherche, j'ai trouvé de nombreuses réponses; tout d'abord dans les Actes: «Crois au Seigneur Jésus, et tu seras sauvé» (16:31); «Il n'y a de salut en aucun autre; car il n'y a sous le ciel aucun autre nom qui ait été donné parmi les hommes, par lequel nous devons être sauvés» (4:12). Ensuite, en lisant l'épître aux Romains, j'ai compris qu'en mourant sur la croix, Christ avait satisfait aux exigences du Dieu saint: «Car nous pensons que l'homme est justifié par la foi, sans les oeuvres de la loi» (Romains 3:28).

Ebranlée, j'ai réalisé qu'aucun de mes péchés passés n'avait jamais été réglé. Pourtant, je les avais confessés à un prêtre, et je m'étais acquittée des pénitences prescrites! Mais cette pratique de la confession m'avait procuré une fausse paix, une fausse sécurité; j'avais cru que l'absolution du prêtre, assortie d'une pénitence, me permettait d'obtenir le pardon. En réalité, le prêtre n'a aucun pouvoir de pardonner les péchés, même s'il prétend le faire au nom de Jésus. Ce n'est qu'en nous laissant purifier par le sang de Christ que nous pouvons recevoir le pardon:

Car tous ont péché et sont privés de la gloire de Dieu; et ils sont gratuitement justifiés par sa grâce, par le moyen de la rédemption qui est en Jésus-Christ. C'est lui que Dieu a destiné à être par son sang pour ceux qui croiraient victime propitiatoire, afin de montrer sa justice, parce qu'il avait laissé impunis les péchés commis auparavant, au temps de sa patience.

Romains 3:23-25

Jamais Dieu n'a autorisé l'homme à décider de pardonner ou de retenir les péchés d'autrui. Lui seul connaît véritablement le cœur de chacun.

A ce moment-là, j'ai trouvé la réponse à la question que je m'étais posée au couvent: Pourquoi donc avait-il fallu que Jésus meure sur la croix? *Il était mort pour payer le prix de mon péché!* Jésus s'est entièrement chargé de la condamnation que nous méritions à cause de nos fautes: la mort et l'enfer. Car, ne l'oublions pas, jamais le péché ni un pécheur ne pourront entrer dans son ciel. Mais Jésus a réglé notre dette, afin que nous puissions passer l'éternité dans la présence de Dieu.

Je me trouvais maintenant devant une décision. La Bible était désormais la seule source d'autorité absolue et éternelle en matière de foi, j'en étais convaincue. M'appuyant sur elle, j'ai reçu Christ comme mon Sauveur. C'était en mai 1973. J'aurais voulu le crier sur les toits et dire au monde entier que Jésus était mort sur la croix, afin que nous soyons délivrés du péché. «Vous connaîtrez la vérité, et la vérité vous affranchira», est-il écrit en Jean 8:32.

Foi véritable et système humain

En témoignant auprès de mes amis et parents catholiques, j'ai bien compris que l'enjeu était la destinée éternelle de leur âme. Leurs réactions, face à l'annonce de l'Évangile, m'ont affligée. Ils persistaient à croire que l'Église catholique était la seule Église véritable et qu'elle était la garante de leur salut, au lieu de considérer ce qu'en disait l'Écriture. Autrement dit, par leur éducation, ils en étaient venus à laisser les hommes penser à leur place. Un système de règles humaines leur tenait lieu de convictions personnelles. Il y a bien longtemps, le Concile de Trente⁵ a pla-

⁵ Concile qui a siégé à Trente en Italie, entre 1545 et 1563, et dont les décrets et les canons sont la pièce maîtresse de la contre-réforme, par laquelle l'Église catholique s'est opposée à la Réforme protestante. (N.d.E.)

cé la tradition ecclésiastique sur un pied d'égalité avec la Bible. Mais mettre quoi que ce soit sur le même plan que la Parole de Dieu, ou au-dessus, c'est de l'idolâtrie! Cela la discrédite et empêche les gens de la considérer comme la seule source d'autorité absolue.

Par l'Écriture, j'ai compris que j'étais totalement incapable de me sauver moi-même et de conserver mon salut par mes propres forces. Mais quand, par la foi, je m'approprie l'expiation accomplie par Christ, Dieu porte à mon crédit la justice parfaite de son Fils. C'est seulement ainsi que je suis sauvée. Tout vient de lui! Je ne possède aucune justice propre et suis indigne de m'approcher du Seigneur, mais en Christ, mon substitut, Dieu me considère comme digne!

Le catholicisme affirme qu'on ne peut être justifié par la seule foi en Christ, en vue d'un salut gratuit. Cette optique implique donc une justice appartenant en propre à l'homme, justice qui résulte du baptême et des oeuvres. Ce dernier rendrait capable d'obéir à l'enseignement catholique, selon lequel la grâce divine passe par les sacrements. C'est pourquoi le catholicisme enseigne que la justification est progressive. L'individu est régénéré par le baptême, de temps à autre il est purifié par la pratique de la confession et de la pénitence, et il croît dans la grâce et dans la sanctification en recevant les autres sacrements. Si tout se passe bien, il est un jour suffisamment sanctifié pour être admis au purgatoire! Voilà ce que j'ai cru autrefois. Le catholique pense donc obtenir la faveur de Dieu par sa propre justice.

Mon champ de mission



Avec mon mari

Les différences entre la foi biblique et le système catholique me sont apparues avec tant de netteté, que j'ai quitté l'Église romaine en 1976, pour me joindre à des chrétiens fondés sur l'Écriture. Lorsque j'ai reçu le salut, en 1973, j'ai dit au Seigneur que j'étais prête à témoigner de lui partout où il m'enverrait. Me prenant au mot, il a permis que je souffre d'insuffisance rénale grave et m'a conduite, en 1994, dans un service de dialyse. C'est devenu mon champ de mission. Pour survivre, je dois subir trois dialyses par semaine. Mais je remercie Dieu et je le loue de ce qu'il me donne l'occasion de partager son précieux Évangile de la grâce avec des patients gravement atteints, qui ont grand besoin de se préparer à le rencontrer!

Mary Ann Pakiz a reçu une greffe du rein, et elle n'est plus obligée de se rendre à l'hôpital pour dialyses. Le milieu hospitalier reste toutefois pour elle un «champ de mission», et elle a encore de nombreuses occasions de témoigner du Seigneur à des malades, des médecins et des infirmières.

Traduction: Liliane Fleurian

Ce témoignage est prélevé du livre *Leur chemin ne mène plus à Rome*, volume 2, édité par *La Maison de la Bible* (Romanel 2007, p. 159-168). Nous recommandons vivement ce livre ainsi que le volume 1, contenant 22 témoignages de prêtres catholiques convertis.



CLKV
Hochstrasse 180
CH-8330 Pfäffikon ZH
(0041)(0)44 937 18 64
kontakt@clkv.ch
www.clkv.ch
clkv.ch/clkvshop [leur chemin](#)

La Maison de la Bible
Ch. Praz-Roussy 4 bis
1032 Romanel-sur-Lausanne
(0041) 0)21 867 10 20
www.maisonbible.ch
maisonbible.ch [leur-chemin](#)